Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201119-20200178-DE

20200178

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :
Autorisation d'engager ¼ des investissements : Budget Marquein

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 novembre 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER, Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à Bernard PECH.

Excusés : Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201119-20200178-DE

20200178

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCCLA, peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater avant le vote du prochain budget principal CCCLA, 1 / 4 des crédits inscrits au budget précédent.

Les crédits d'investissements 2020 hors remboursement de la dette et dépenses imprévues étant de 120 000 €. Monsieur le Président demande l'autorisation au conseil communautaire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 30 000 €.

Monsieur le Président détaille la liste des opérations concernées par cette autorisation :

Budget annexe M14 Marquein Opérations d'investissement

Articles	Objet	Crédits inscrits Budget 2020	Autorisation 2021
90 2138 189001	Autres Constructions	120 000.00 €	30 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget annexe la liste des opérations d'investissement détaillées ci-dessus dans la mesure où elle représente moins de ¼ des crédits d'investissement 2020.

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget 2021.

DIT que l'état des dépenses engagées sur le fondement de cette délibération seront annexés au budget 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER